



Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Seniors
SAISON 2019/2020

PROCÈS-VERBAL N°11

Réunion du Mardi 15 Octobre 2019

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour toutes les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

DEROGATIONS – SAISON 2019/2020

de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,

TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS où cette réglementation concerne les DEUX (2) dernières journées.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories

et les 2 dernières journées pour le Championnat Régional Seniors.

La Section demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

CHAMPIONNAT SENIORS – U18 – U17 Rég. – U16 – U15 rég. – U14
Dérogations horaires**590534 – ARGENTEUIL R.F.C.**

Remplace les précédentes dérogations PV du 18/07/2019

Seniors R3/C : matches à 15h00 toute la saison, sur le stade du Coudray à ARGENTEUIL.

U16 R2/A : matches à 15h00 toute la saison, sur le stade Roger Ouvrard à ARGENTEUIL.

COUPE DE FRANCE – 6ème TOUR

Tirage au sort du 6ème tour effectué, en public, par MM. Jamel SANDJAK, Président de la Ligue, Mustapha LARBAOUI, Animateur de la C.R.P.M.E. et Michel VAN BRUSSEL, membre de la C.R.P.M.E..

La liste des matches est à consulter sur le site internet de la Ligue.

Rencontres à jouer le Dimanche 27 Octobre 2019 à 14h30 ou avant avec l'accord écrit des 2 clubs.

TERRAINS

La Commission rappelle qu'une installation sportive avec tribune obligatoire est exigée pour les matches du 6ème tour de la Coupe de France.

22110203 – SARCELLES A.A.S. 1 / RED STAR F.C. du 27/10/2019

Le terrain habituel de SARCELLES A.A.S. ne disposant pas d'une tribune, la Commission demande au club de SARCELLES A.A.S. de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain doté d'une tribune.

Terrain à communiquer pour le 22/10/2019 au plus tard.

22110197 – LINAS MONTLHERY E.S.A. 1 / ESPERANCE AULNAYSIENNE 1 du 27/10/2019

Le terrain habituel de LINAS MONTLHERY E.S.A. ne disposant pas d'une tribune, la Commission demande au club de LINAS MONTLHERY E.S.A. de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain doté d'une tribune.

Terrain à communiquer pour le 22/10/2019 au plus tard.

Terrain indisponible le 27/10/2019

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 22 Octobre 2019. En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

Arbitrage :

3 arbitres officiels à la charge du club recevant.

SENIORS - COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.**2ème tour :****22073152 : GARGES LES GONESSE FCM / LILAS FC 2 du 13/10/2019**

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel, de la FMI et du courriel de GARGES F.C.M.,

Considérant qu'une erreur a été commise dans l'application du règlement de l'épreuve des tirs au but,

Considérant que l'arbitre reconnaît dans son rapport avoir commis une erreur en déclarant vainqueur l'équipe de GARGES F.C.M. alors qu'un tireur de cette équipe devait encore participer à l'épreuve des tirs au but,

Par ces motifs,

. décide de donner match à REJOUER le 27/10/2019.

La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance de l'article 20.2.3. du R.S.G. de la L.P.I.F.F. relatives aux dispositions prévues quant à la qualification des joueurs en cas de match donné à rejouer.

Tirage au sort du 3^{ème} Tour.

Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier nommé et auront lieu **le DIMANCHE 27 OCTOBRE 2019 à 14h30.**

Les matches sont à consulter sur le site internet de la Ligue.

Exempts : les 14 clubs qualifiés pour la Coupe de France

Pour ces rencontres il sera désigné **un arbitre**, à la charge du club recevant.

22108058/59 : LILAS F.C. 2 ou GARGES F.C.M. 1 / MEAUX ACADEMY C.S. 2 du 27/10/2019

Cette rencontre est reportée au 17/11/2019 suite à match à rejouer le 27/10/2019 entre LILAS 2 et GARGES F.C.M..

IMPORTANT

Nous vous informons qu'à compter de la saison 2019/2020, **il n'y aura plus de prolongations** dans la Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF Seniors.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera procédé, immédiatement, à une séance de tirs au but pour départager les équipes.

SENIORS - CHAMPIONNAT**21447544 : BAGNEUX C.O.M. 1 / BLANC MESNIL S.F. 2 du 22/09/2019 (R3/A)**

La Commission fixe la date de report de ce match au 27/10/2019.

21446898 : BOULOGNE BILLANCOURT AC 2 / NEAUPHLE PONTCHARTRAIN du 20/10/2019 (R2/B)

Demande de changement d'horaire des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 20 octobre 2019 à 17h00, sur le stade Le Gallo à BOULOGNE BILLANCOURT.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Section.

21447554 : COM BAGNEUX 1 / RUEIL MALMAISON FC du 20/10/2019 (R3/B)

Demande de changement d'horaire et de terrain des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 20 octobre 2019 à 15h00, sur le Parc des Sports de BAGNEUX.

SAINT OUEN L'AUMONE A.S. (R1)

La Commission prend connaissance de la décision de la C.F.T.I.S. en date du 26/09/2019.

Après avis de la C.R.T.I.S., la Commission autorise l'équipe Seniors (R1) à évoluer sur le terrain d'honneur du parc des sports jusqu'au 30/06/2020.

CHAMPIONNAT U20**Elite 1****Match 21456285 FC GOBELINS / AS POISSY 20 du 03/11/2019**

Courriel de GOBELINS F.C. informant d'un changement de date et d'horaire.

Cette rencontre se jouera le samedi 02/11/2019 à 15h.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord écrit du club adverse.

DEROGATION HORAIRE**590534 RFC ARGENTEUIL**

Courriel du club du 15/10/2019.

Ce club jouera tous ses matches à domicile à 13h stade du Coudray à Argenteuil.

U20 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

Tirage des 1/8ème de finale qui auront lieu le **dimanche 15 décembre 2019** sur le terrain 1^{er} nommé.
Les tirages sont à consulter sur le site de la LPIFF (<https://paris-idf.fff.fr>)
Un arbitre officiel sera désigné à la charge du club recevant.

CHAMPIONNATS U17-U16-U14

CENTRE DE FORMATION DE FOOTBALL DE PARIS - 536996

La Commission constate que le club n'a réalisé aucune Feuille de Match Informatique -FMI- pour les équipes évoluant dans les championnats suivants (matchs à domicile et extérieur) :

- U17 Régional
- U16 R2
- U14 R1
- U14 R3

Elle rappelle au club que l'utilisation de la FMI est obligatoire sur ces catégories d'âge et demande au club de bien vouloir lui faire parvenir des explications sur cette situation.

U18 - COUPE GAMBARDELLA - CREDIT AGRICOLE - - 3ème Tour -

22075495 : RACING CLUB DE FRANCE 1 / CHANTELOUP LES VIGNES 1 du 13/10/2019

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant qu'en date du 31/01/2019, la Commission Fédérale de Discipline de la F.F.F. a infligé une suspension de terrain au club du RACING CLUB DE FRANCE, dans le cadre des rencontres jouées à domicile en Coupe Gambardella au titre de la saison 2019/2020,

Considérant que cette décision a été confirmée par la Commission Supérieure d'Appel de la F.F.F. lors de sa réunion du 12/03/2019,

Considérant que le RACING CLUB DE FRANCE a proposé, par courriel en date du 10/10/2019, un terrain de repli pour jouer le samedi 12/10/2019 à 15h00 sur les installations de la ville de COURBEVOIE,

Considérant que cette proposition de terrain de repli étant accompagnée d'un changement de date du match, il était nécessaire d'avoir l'accord du club adverse pour la valider,

Considérant que, par courriel en date du 10/10/2019, le club de CHANTELOUP LES VIGNES a refusé le changement de date,

Considérant que le RACING CLUB DE FRANCE n'a pas communiqué un terrain de repli pour disputer cette rencontre à la date prévue mais a, le 11/10/2019 à 17h43 transmis, via Footclubs, une demande de report du match pour le 20/10/2019,

Considérant les dispositions de l'article 40.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue en cas de non déroulement du match pour absence de terrain de repli,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité au RACING CLUB DE FRANCE pour en attribuer le gain à CHANTELOUP LES VIGNES qui est qualifié pour la suite de la compétition.

22075451 : CLICHY SUR SEINE US / PARIS EST SOLITAIRE du 13/10/2019

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et de la FMI,

Considérant l'absence de l'équipe de PARIS EST SOLITAIRE à l'heure du coup d'envoi,

Par ce motif,

enregistre le forfait non avisé de l'équipe de PARIS EST SOLITAIRE, l'équipe de CLICHY SUR SEINE US est qualifiée pour le prochain tour.

22075490 : TRAPPES E.S. 1 / MORANGIS CHILLY F.C. 1 du 13/10/2019

La Commission,

Après avoir pris connaissance du courriel du club de MORANGIS CHILLY F.C.,
Considérant que l'extrait de règlement de la Coupe Gambardella transmis en pièce jointe du courriel correspond au règlement en vigueur dans la Ligue de Football des Pays de Loire,
Considérant le règlement de l'épreuve éliminatoire de la Ligue de Paris I.D.F. (consultable en libre accès sur le site Internet de la Ligue) prévoit en son article 6 que : « *La désignation des rencontres se fait par tirage au sort. Le lieu de la rencontre est fixé sur le terrain de l'équipe sortie première au tirage au sort.* »,
Par ces motifs,
Ne peut donner une suite favorable à la demande de MORANGIS CHILLY F.C..

**U18 - COUPE GAMBARDELLA - CREDIT AGRICOLE -
- 4ème Tour -**

Les rencontres auront lieu le **DIMANCHE 27 OCTOBRE 2019 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé.

Le tirage au sort des matches est à consulter sur le site internet de la Ligue.

Terrain indisponible le 27/10/2019

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 22 Octobre 2019. En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

CONDITIONS DE PARTICIPATION:

Cette épreuve est ouverte aux licenciés U18 et U17.

Les joueurs licenciés U19 NE PEUVENT PAS y participer.

Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions médicales figurant à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

EPREUVE:

Pour les rencontres devant se dérouler en lever de rideau (**entre 11h45 et 12h30**), il appartient au club recevant d'en faire la demande auprès de la Commission et d'en aviser son adversaire.

L'accord de ce dernier n'est pas nécessaire et ne peut en aucun cas être refusé.

En dehors de cette plage horaire, les accords des 2 clubs sont obligatoires.

Pour ces rencontres, il sera désigné un Arbitre officiel, à la charge du club recevant.

**U18 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.
2ème Tour**

Tirage au sort du 2ème Tour.

Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier nommé et auront lieu **le DIMANCHE 27 OCTOBRE 2019 à 14h30 (visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF).**

Les clubs qualifiés pour le 3ème tour de la Coupe Gambardella sont exempts de ce tour.

Pour ces rencontres il sera désigné **un arbitre officiel**, à la charge du club recevant.

U18 - FEUILLE de MATCH MANQUANTE

1er Rappel

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant après 2 rappels (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

21452172 : CLAYES SOUS BOIS USM / TRAPPES ES du 06/10/2019 (R3/B)

U18 - CHAMPIONNAT**21451649 : JEUNESSE AUBERVILLIERS / ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN du 20/10/2019 (R1)****RAPPEL**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville d'AUBERVILLIERS accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le vendredi 18 octobre 2019 à 12h00.**

21451782 : MONTROUGE FC 92 / BLANC MESNIL SFB du 20/10/2019 (R2/A)

Demande de changement d'horaire de MONTROUGE FC 92 via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 20 octobre 2019 à 12h00, sur le stade Jean Lezer à MONTROUGE.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de BLANC MESNIL SFB parvenu dans les délais impartis.

21451780 : ANTONY FOOT EVOLUTION / MASSY 91 FC du 20/10/2019 (R2/A)

Demande de changement d'horaire d'ANTONY FOOT EVOLUTION via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 20 octobre 2019 à 15h30, sur le stade Georges Suant 2 à ANTONY..

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MASSY 91 FC parvenu dans les délais impartis.

21451911 : CRETEIL LUSITANOS US 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 du 20/10/2019 (R2/B)

Demande de changement d'horaire et de terrain de CRETEIL LUSITANOS US via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 20 octobre 2019 à 12h00, sur le stade Dominique Duvauchelle 4 à CRETEIL.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit d'ISSY LES MOULINEAUX FC parvenu dans les délais impartis.

21451930 : TORCY P.V.M. US 2 / POISSY AS 1 du 24/11/2019 (R2/B)

Demande de changement de date et d'horaire de TORCY P.V.M. US via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le samedi 23 novembre 2019 à 18h00, sur le Complexe Sportif du Frémoy 2 à TORCY.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de POISSY AS parvenu dans les délais impartis.

21452182 : CLAYES SOUS BOIS US / MAUREPAS AS du 03/11/2019 (R3/B)**RAPPEL**

La Commission,

Après lecture du courriel de CLAYES SOUS BOIS et de l'attestation de la Mairie informant de la fermeture des installations les 2 et 3 novembre 2019.

Cette rencontre étant prévue au calendrier général, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer cette rencontre.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

Elle vous indique également la possibilité d'inversion, avec l'accord de votre adversaire.

U17 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.**22001693 – PALAISEAU U.S. / GOBELINS F.C. du 13/10/2019 (16èmes de Finale)**

La Commission prend connaissance du courriel de PALAISEAU U.S. signalant une erreur dans l'application du règlement de l'épreuve des tirs au but à savoir que le joueur n°10 des GOBELINS, Marouane MOUSSA KHEDIM a participé à la séance des tirs au but (5^{ème} tireur) alors qu'il était remplaçant au début de la séance.

La Commission demande à l'arbitre officiel de transmettre un rapport complémentaire apportant des précisions sur la situation décrite par le club de PALAISEAU U.S..
Rapport à transmettre pour le mardi 23 octobre 2019 au plus tard.

Tirage au sort des 8èmes de Finale.

Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier nommé et auront lieu **le DIMANCHE 15 DECEMBRE 2019 à 14h30 (visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF).**

Possibilité de jouer avant le 15 décembre, avec l'accord écrit des 2 clubs.

Pour ces rencontres il sera désigné **un arbitre officiel**, à la charge du club recevant.

U17 REGIONAL - CHAMPIONNAT

21453481 : PARIS ST GERMAIN F.C. / RED STAR F.C. du 22/09/2019 (Poule A)

La Commission,

Après lecture des explications fournies par le PARIS ST GERMAIN FC et le rapport de l'arbitre officiel, entérine le score comme suit :

PARIS ST GERMAIN FC : 1 but

RED STAR FC : 1 but

21453628 : PARIS FC / BRETIGNY FCS du 20/10/2019 (Poule B)

Demande de changement d'horaire de PARIS FC via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 20 octobre 2019 à 14h00, sur le stade Déjerine à PARIS 20^{ème}.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de BRETIGNY FCS parvenu dans les délais impartis.

21453501 : CRETEIL LUSITANOS US / MANTOIS 78 FC du 03/11/2019 (Poule A)

Demande de changement d'horaire de CRETEIL LUSITANOS US via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 03 novembre 2019 à 15h00, sur le stade Dominique Duvauchelle à CRETEIL.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MANTOIS 78 FC parvenu dans les délais impartis.

U16 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

22072976 : ROSNY SUR SEINE CSM / ARGENTEUIL RFC du 13/10/2019

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et de la FMI,

Considérant qu'un seul joueur de ROSNY SUR SEINE CSM était présent sur les installations,

Considérant la présence de l'équipe d'ARGENTEUIL RFC à l'heure du coup d'envoi,

. enregistre le forfait de l'équipe de ROSNY SUR SEINE CSM, l'équipe d'ARGETEUIL RFC est qualifiée pour la suite de la compétition.

Tirage au sort des 16èmes de Finale.

Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier nommé et auront lieu **le DIMANCHE 27 OCTOBRE 2019 à 14h30 (visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF).**

Pour ces rencontres il sera désigné **un arbitre officiel**, à la charge du club recevant.

22108077 : PARIS FC / LINAS MONTLHERY ESA du 27/10/2019

Courriel du PARIS FC demandant le report de cette rencontre au 10 Novembre 2019.

Le prochain tour étant prévu le 15/12/2019, la Commission autorise le report de ce match au 10/11/2019 **sous réserve de l'accord de LINAS MONTLHERY E.S.A..**

U16 - FEUILLE de MATCH MANQUANTE**1^{er} Rappel**

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant après 2 rappels (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

21452962 : MANTOIS 78 FC 2 / ST OUEN L'AUMONE AS 2 du 06/10/2019 (R3/A)

U16 - CHAMPIONNAT**21452818 : PARIS CENTRE DE FORMATION / BOULOGNE BILLANCOURT AC 2 du 15/09/2019 (R2/B)**

Courriel du club de PARIS CENTRE DE FORMATION accompagnée la feuille de match papier.

La feuille de match ayant été réceptionnée après les délais réglementaires, la Commission maintient sa décision du mardi 08 octobre 2019.

21452557 – TORCY P.V.M. 2 / CRETEIL LUSITANOS U.S. 1 du 22/09/2019 (R1)

La Commission fixe la date de report de ce match au **10/11/2019**.

21452704 : ARGENTEUIL RFC / EVRY FC du 20/10/2019 (R2/A)

Demande de changement d'horaire de RFC ARGENTEUIL via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 20 octobre 2019 à 15h00, sur le stade Roger Ouvrard à ARGENTEUIL.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit d'EVRY FC parvenu dans les délais impartis.

21453366 : ETAMPES F.C. / BUSSY ST GEORGES du 20/10/2019 (R3/D)

Courriel d'ETAMPES F.C. et attestation de la Mairie informant de l'indisponibilité du stade Jo Bouillon jusqu'au 22/10/2019, en raison de travaux.

Demande de changement de date et de terrain d'ETAMPES FC via FOOTCLUBS.

La Commission fixe cette rencontre le dimanche 20 octobre 2019 à 12h30, sur le stade Jean Laloyeau à ETAMPES.

21453372 : BUSSY ST GEORGES FC / LES ULIS CO du 03/11/2019 (R3/D)**RAPPEL**

La Commission,

Après lecture de l'attestation de la Mairie de BUSSY ST GEORGES informant de la fermeture des installations les 2 et 3 novembre 2019.

Cette rencontre étant prévue au calendrier général, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer cette rencontre.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

Elle vous indique également la possibilité d'inversion, avec l'accord de votre adversaire.

CHAMPIONNAT U14**21454205 CRETEIL US 2 / NEUILLY SUR MARNE SFC 1 du 19/10/2019 - R3/B**

Demande via Footclubs de CRETEIL US 2 pour décaler le coup d'envoi du match à 15h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de NEUILLY SUR MARNE SFC qui doit parvenir au plus tard le vendredi 18/10/2019 – 12h00.

21454295 DAMMARIE LES LYS FC 1 / PONTAULT COMBAULT UMS 1 du 19/10/2019 - R3/C

Demande via Footclubs de DAMMARIE LES LYS Fc pour avancer le coup d'envoi du match à 14h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de PONTAULT COMBAULT UMS qui doit parvenir au plus tard le vendredi 18/10/2019 – 12h00.

CHAMPIONNAT U15 REGIONAL**21454463 ANTONY FOOT EVOLUTION / ACBB du 28/09/2019**

Courriel de l'ACBB indiquant une erreur lors de la saisie du score sur la FMI.

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel, la Commission entérine le résultat inscrit sur la FMI :

ANTONY FOOT EVOLUTION : 2 buts.

ACBB : 3 buts.

La Commission rappelle aux clubs qu'il convient de vérifier les informations saisies sur la FMI lors des signatures d'après match.

21454563 MANTOIS FC 78 / CFFP du 19/10/2019

Demande via footclubs de MANTOIS FC 78 pour décaler la rencontre à 17h30 en raison de la programmation d'une rencontre de coupe de Paris Crédit Mutuel I.D.F à 15h30 sur le même terrain.

Accord de la Commission.

**C.D.M. – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.
- 16èmes de Finale -****Tirage au sort des 16èmes de Finale.**

Ces rencontres se dérouleront le **DIMANCHE 27 OCTOBRE 2019 à 9h30**, sur le terrain du club premier nommé (*visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF*).

Pour ces rencontres, il sera désigné **un arbitre**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

IMPORTANT

Nous vous informons qu'à compter de la saison 2019/2020, **il n'y aura plus de prolongations** dans la Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF Seniors.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera procédé, immédiatement, à une séance de tirs au but pour départager les équipes.

C.D.M. - CHAMPIONNAT**21448868 : ST LEU F.C. 95 / MAGNY F.C. 78 du 06/10/2019 (R3/A)**

La Commission fixe la date de report de ce match au **27/10/2019**.

21449134 : DOURDAN SPORTS / CHATELET EN BRIE du 06/10/2019 (R3/C)

La Commission fixe la date de report de ce match au **10/11/2019**.

21448724 : PORTUGAIS ULIS AS / CHAMPS SUR MARNE AS du 15/09/2019 (R2/B)

La Commission,

Après lecture du courriel des PORTUGAIS DES ULIS concernant un problème lié à la clôture de la feuille de match informatisée et le non établissement d'une feuille de match papier,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel,

Entérine le score du match comme suit :

PORTUGAIS DES ULIS : 0 but

CHAMPS SUR MARNE AS : 1 but

Composition de l'équipe des PORTUGAIS DES ULIS

1 Pereira José (2544160163)
2 Félix David (2388051692)
3 Da Costa Bruno (2544379751)
4 Coelho Philippe (2545646298)
5 Da Silva Guillaume (2548004933)
6 Ferreira Matthias (2358059788)
7 Coulibaly Diarra (2547450169)
8 Da Costa Gabriel (2338135895)
9 Da Silva Mickael (2329966549)
10 Costa Rafael (2378041855)
11 Ferreira Samy (2338138026)
12 Morgado André (2543297598)
13 Meleiro Nicolas (2329966534)
14 Capela Thomas (2544422500)

Composition de l'équipe de CHAMPS SUR MARNE

Steven Moundouta
Nam Pham
Evans Party
Foster Abu
Mohamed Hourri
Metin Subasi
Abdelkader Bachir Messaid
Alan Nguyen
Damien Tenaguillo Munoz
Alexandre Bilzic
Emmanuel Etheve
Andy Amable
Thomas Lecland
Jean Guillaume

21448873 : FRANCONVILLE FC / ST LEU 95 FC du 20/10/2019 (R3/A)

Demande de reporter ce match au 10 novembre 2019 par les 2 clubs via FOOTCLUBS, en raison de travaux et de planification de 3 matchs le dimanche matin.

La Commission rappelle que les matchs de compétition régionale sont prioritaires sur les matchs de District et indique également la possibilité d'inversion, avec l'accord de votre adversaire.

A défaut, cette rencontre sera maintenue le dimanche 20 octobre 2019 à 9h30, sur le stade Jean Rolland à FRANCONVILLE.

21448875 : MAGNY 78 FC / PORTUGAIS DE GARCHES du 20/10/2019 (R3/A)

Arrêté municipal de la Commune de MAGNY LES HAMEAUX informant de l'indisponibilité des terrains le 20 octobre 2019 et courriel de MAGNY 78 FC informant d'un terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 20 octobre 2019 à 9h30, sur le stade du Domaine de la Cour Roland (synthétique) à JOUY EN JOSAS.

Accord de la Commission.

**ANCIENS – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.
- 16èmes de Finale -**

Tirage au sort des 16èmes de Finale.

Ces rencontres se dérouleront le **DIMANCHE 27 OCTOBRE 2019 à 9h30**, sur le terrain du club premier nommé (*visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF*).

Pour ces rencontres, il sera désigné **un arbitre**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

ANCIENS - CHAMPIONNAT

21450181 : LOUVECIENNES A.S. / PARISIS F.C. du 22/09/2019 (R2/A)

La Commission fixe la date de report de ce match au **10/11/2019**.

21450985 : PETITS ANGES PARIS / NANTERRE ES du 20/10/2019 (R3/B)

Demande de report au 10/11/2019 et d'inversion des 2 clubs via FOOTCLUBS, en raison de l'indisponibilité des installations à cette date.

La Commission vous demande de lui communiquer une attestation de la Mairie informant de cette indisponibilité.

Cette rencontre étant prévue au calendrier général, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer ce match.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

Elle vous indique également la possibilité d'inversion, avec l'accord de votre adversaire.

ANCIENS - FEUILLE de MATCH MANQUANTE

1^{er} Rappel

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant après 2 rappels (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

21450716 : SAINT BRICE FC / PARISIS FC du 06/10/2019 (R3/A)